

CCUES Extraordinaire sur le Réseau Distribution

Paris, février 2017

Mardi 14 février 2017, lors du CCUES, la direction d'Orange a informé les élu-es qu'un CCUES extraordinaire se tiendra le 15 mars 2017 ayant comme unique sujet « information-consultation sur la stratégie du réseau de distribution ».

Orange a aussi précisé qu'en attendant, aucune demande d'avis de CE ne sera demandée tant que le CCUES n'aura pas rendu le sien.

En effet, depuis août 2015, les élu-es du CCUES étaient en attente de cette présentation du PSD (Plan Schéma Directeur) de l'ensemble des boutiques. Dans de nombreux CE, sur de nombreuses DO, les élu-es Sud ainsi que la plupart des organisations syndicales, par le biais de résolutions, ont refusé de traiter les points concernant le réseau de distribution tant que la présentation du PSD des boutiques n'était pas faite au niveau national via le CCUES.

Aussi, nous espérons fortement que sous l'appellation « stratégie réseau distribution » l'entreprise a bien compris qu'il s'agissait pour Sud, de lever tout le voile sur l'avenir du réseau de distribution dans sa globalité, y compris l'ensemble de ses partenaires (fermetures de boutiques, cessions entre entités, volet économique, social, humain...) puisque nous savons tous qu'une vue parcellaire ne permettrait pas d'appréhender la réelle stratégie du réseau de distribution.

Sud demande l'arrêt immédiat des fermetures de boutiques (souvent dans des villes de taille moyenne) parce qu'elles participent à la désertification rurale, aggravent les conditions de travail, déstabilisent l'équilibre vie privée/vie professionnelle des salarié-es et organisent la fracture numérique pour une partie de la population. Sud exige l'arrêt des mobilités des salarié-es Orange liées à ces fermetures ainsi qu' une reconnaissance de ces personnels, à la hauteur des profonds changements de métiers et activités de ces dernières années, dans le réseau de distribution.

Pour Sud, cette vague de fermeture de boutique sur l'ensemble de notre territoire n'est pas justifiée ; le dumping social opéré par Orange à l'égard des salarié-es, notamment de la Générale de Téléphonie (GdT) est inacceptable !

Sud réclame la réinternalisation de la filiale dans la maison mère.

L'ensemble des salarié-es du réseau de distribution, Orange et GdT appartiennent au même groupe et sont sur le même champ d'activité! De ce fait, ils-elles ne doivent pas être mis-es en « concurrence » entre eux-elles, sous quelques formes que ce soient, dans le seul but d'enrichir plus encore les actionnaires, avec les économies qu'Orange aura réalisées sur leur dos!

Sud demande que les salarié-es du réseau de distribution (Orange et GdT) soient regroupé-es sous une seule et même convention collective ; la plus favorable à tous et toutes étant la CCNT, dont dépendent les salarié-es Orange, ceux et celles de la GdT sont sous la convention "petit électroménager" largement moins-disante.

Pour Sud, l'ensemble des salarié-es du groupe Orange doivent bénéficier des mêmes droits et avancées en matière de rémunérations et conditions de travail.